

INSCRIPTION SCOLAIRE 2021-2022

PROCEDURE

Date buttoir 14 mai 2021

Tout enfant né en 2018 au 31 décembre 2021 (doit avoir 3ans révolus)

Demande d'inscription à retirer en mairie, à compléter, à signer.

Elle est à déposer au secrétariat avec :

- un justificatif récent de domicile ;
- le livret de famille ;
- Si besoin le certificat de radiation pour les enfants venants d'une autre commune.

L'inscription administrative pourra alors être réalisée par la mairie.

Elle sera ensuite transmise à la directrice de l'école qui prendra alors contact avec la famille par mail.

Une « pré-rentrée » sera proposée aux petites sections fin juin (date à définir)

Pour les autres inscriptions, il sera proposé une présentation découverte de l'école courant juin (date à définir)